



Déclaration d'indépendance, d'équité, d'impartialité et de confidentialité

Le SMIE est une association indépendante créée en 1954 et financée par les employeurs de notre bassin d'emploi. Le service agit sous la gouvernance d'un conseil d'administration composé selon les dispositions légales par des mandataires des organisations patronales et salariales et dont les décisions sont validées par l'assemblée générale annuelle.

Le SMIE est membre du réseau Présanse qui agit en tant que branche professionnelle.

Indépendance et Impartialité

Dans toutes ses actions, l'association fait preuve d'impartialité, en mettant l'intérêt de l'adhérent au cœur de ses décisions. Nous nous engageons à ne favoriser aucun groupe ou individu particulier et à prendre des décisions basées sur des critères objectifs et transparents. L'association ne tolère aucun conflit d'intérêts parmi ses membres et partenaires. Les choix, qu'ils soient cliniques, administratifs ou financiers, sont effectués dans l'unique but de servir au mieux les adhérents, sans interférence de considérations extérieures.

Les professionnels du SMIE sont indépendants dans leurs décisions. L'indépendance des professionnels qui interviennent au profit des entreprises et de leurs salariés est un élément essentiel de la déontologie de nos professions, tout particulièrement les professionnels de santé, médecins du travail et infirmiers en santé au travail, mais aussi les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP). Ils ne peuvent aliéner leur indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit. Le fait pour un médecin ou un IPRP d'être lié, dans son exercice professionnel, par un contrat de travail n'enlève rien à ses devoirs professionnels et en particulier à ses obligations concernant le secret professionnel et l'indépendance de ses décisions.

Confidentialité

L'association s'engage à protéger la confidentialité des données personnelles et médicales de ses adhérents. Toutes les informations recueillies dans le cadre de nos activités sont strictement confidentielles et ne seront partagées qu'avec des tiers autorisés, conformément aux lois en vigueur et avec l'accord explicite des personnes concernées.

Les systèmes de stockage et de traitement des données sont sécurisés, et seuls les personnels dûment autorisés ont accès aux informations sensibles. L'association met en place des protocoles rigoureux pour garantir que chaque donnée soit utilisée exclusivement dans l'intérêt de l'adhérent, respectant ainsi le droit à la vie privée.

Le SMIE surveille la maîtrise de la confidentialité grâce à l'intervention régulière d'un délégué externalisé à la protection des données personnelles, relayée par un correspondant interne à la protection des données. Le service désigne un responsable de l'identitovigilance qui garantit que les procédures et méthodes respectent la conformité et la régularité de l'utilisation des données. Toutes ces personnes sont indépendantes dans leurs analyses, leurs actions et leurs conseils, afin de garantir la stricte application des consignes de confidentialité.

Équité

L'association veille à offrir des services équitablement à tous ses adhérents, sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, de statut social ou de toute autre caractéristique personnelle. Nous nous engageons à fournir un accès égal à nos ressources et services, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque individu. Notre approche est inclusive et



visé à réduire les inégalités en matière de santé. L'association œuvre à assurer que chaque adhérent bénéficie des mêmes opportunités de prévention, de soin et de soutien, indépendamment de sa situation.

Equité

Nous garantissons l'équité de traitement des adhérents, en mettant en place des procédures adaptées :

- Notre agrément définit une zone géographique de compétences dans laquelle l'offre de services est mise en œuvre de manière équitable. Pour les adhérents hors zone, nous facturons les frais spécifiquement engagés pour l'adhérent bénéficiaire.
- Notre activité médico-technique est proposée à tous nos adhérents, sans distinction. La prestation est proposée en fonction des besoins exprimés par l'entreprise, le salarié ou les équipes pluridisciplinaires. Etant en charge d'un bassin d'emploi défini, nous cherchons à proposer nos services à toutes les entreprises adhérentes de manière proactive, charge à nos adhérents de répondre positivement à nos suggestions.
- La gestion de notre activité entraîne des pics de charge que nous cherchons à limiter, en proposant des reports ou la réaffectation vers un autre professionnel adapté. Ces situations, parfois contraignantes pour répondre au besoin dans les délais réglementaires, peuvent aussi nous amener à refuser des demandes non prioritaires, particulièrement quand la demande vise à couvrir un besoin en dehors de notre secteur de compétence. Les refus sont exposés et expliqués à l'adhérent.
- Lors de nos activités de prévention, nous sommes amenés à proposer des outils ou du matériel adaptés aux situations à couvrir : nous cherchons à définir le besoin technique et nous interdisons à priori de suggérer un fournisseur en particulier.

Sous-traitance responsable

Pour couvrir l'activité sur notre secteur, nous pouvons être amenés à faire appel à des confrères, des cabinets ou laboratoires ou des prestataires extérieurs : l'ensemble de ces activités est effectué à la demande explicite de nos professionnels dans l'intérêt du salarié à suivre ou de l'adhérent, dans le respect des règles de confidentialité. La prestation est effectuée dans le cadre d'une prescription médicale ou d'une convention formellement établie, avec des clauses conformes à nos valeurs de confidentialité et de respect des données personnelles.

Ces engagements constituent la pierre angulaire de notre action et sont essentiels pour garantir la confiance, la qualité des services et le respect des droits de nos adhérents. L'association s'efforce continuellement d'améliorer ses pratiques pour rester fidèle à ces principes.